

PROCÉDURE D'ÉLABORATION

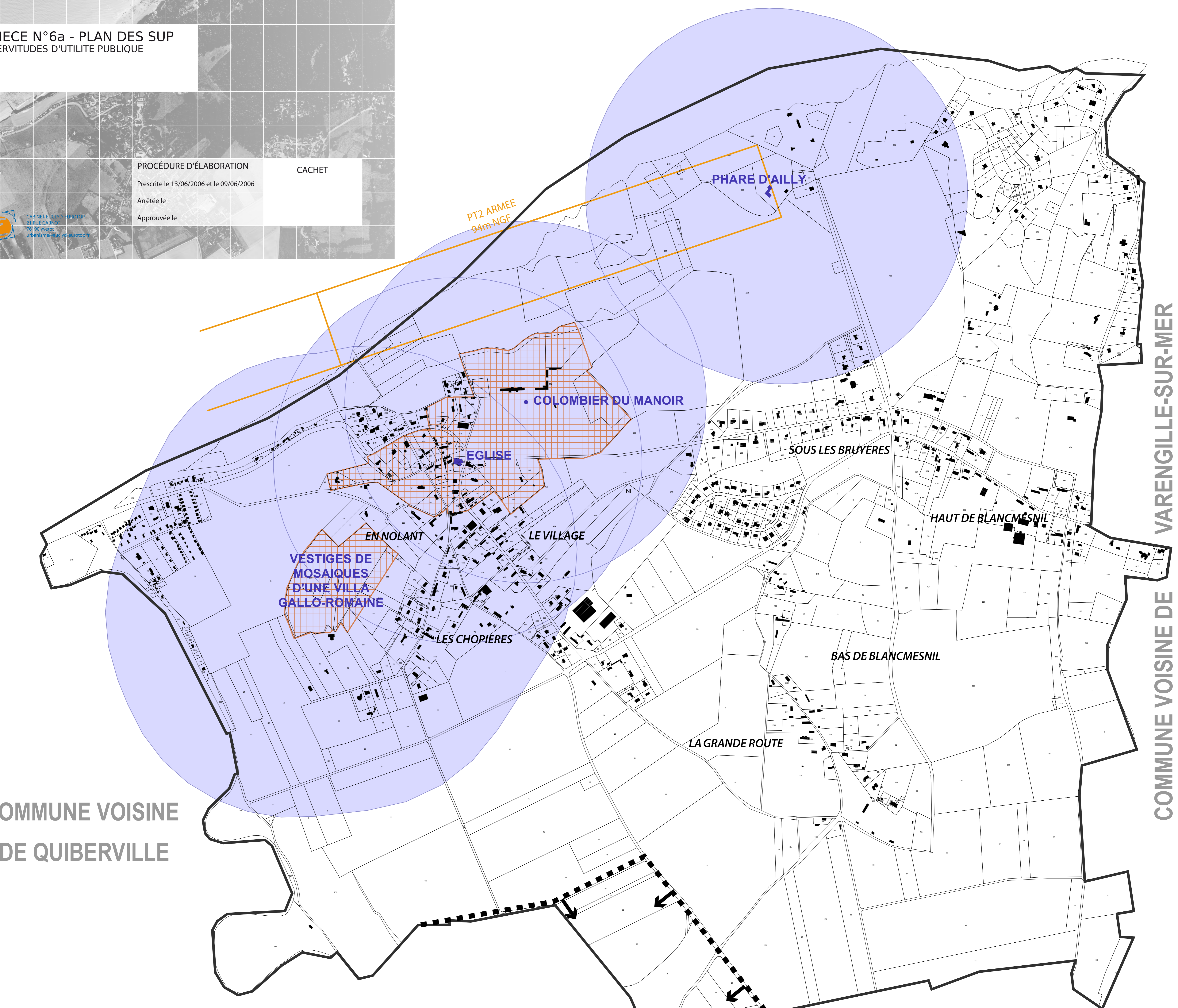
Prescrite le 13/06/2006 et le 09/06/2006

Arrêtée le

Approuvée le

CACHET

CABINET EUGLYN-EUROTOP
21 RUE CARNOT
76180 YVETOT
urbanisme@euglyn-eurotop.fr



COMMUNE VOISINE DE QUIBERVILLE

COMMUNE VOISINE DE VARENGILLE-SUR-MER

COMMUNE VOISINE DE VARENGILLE-SUR-MER

COMMUNE VOISINE DE LONGUEIL

LÉGENDE DU PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



Echelle 1 : 4000 0 200 m

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

- AC1** Servitude de protection des monuments historiques:
 - L'Eglise classée par arrêté préfectoral du 28 septembre 1921
 - Les vestiges de mosaïques d'une villa gallo-romaine au lieu-dit en Nollant classées en 1862
 - Le Colombier du Manoir au lieu-dit "Le Village" inscrit par arrêté préfectoral du 31 octobre 2007
 - Le Phare d'Ailly: le bâtiment technique, la maison du gardien, le portail d'entrée et le tronçon de la Société nationale de Sauvetage en Mer sont inscrits par arrêté préfectoral du 24 novembre 2010
- AC4** Servitude instituée par le SPR (Site Patrimonial Remarquable) (ex-ZPPAUP) par arrêté Préfectoral du 27 juillet 1987
- PT2** Servitude relative aux centres radioélectriques contre les obstacles
 - Faisceau hertzien Saint-Valéry-en-Caux - Phare d'Ailly - décret du 27 septembre 1990

FOND DE PLAN

- Limite communale
- Limite des parcelles
- Bâtiments